

GRAND DÉBAT NATIONAL 2019

RÉALITÉ DES PONEY-CLUBS ET CENTRES ÉQUESTRES



6 000 poney-clubs et centres équestres sont installés en France, en zones urbaines comme rurales. Par leur activité professionnelle atypique, à la jonction de deux mondes - l'agriculture et le sport - ils ne sont épargnés par aucune des difficultés de ces domaines.

Ces dernières années, les préoccupations sont croissantes. Elles se matérialisent par une baisse de licenciés et donc du chiffre d'affaires, des réformes qui pèsent sur l'activité professionnelle et sur la charge administrative de ces petites entreprises agricoles.

UNE FISCALITÉ NON ADAPTÉE À CETTE ACTIVITÉ ATYPIQUE – AGRICOLE ET SPORTIVE

A mi-chemin des secteurs agricole et sportif, la gestion permanente du vivant a amené les établissements équestres à s'organiser avec un statut professionnel d'agriculteur alors que généralement l'offre sportive est conduite par des associations non fiscalisées.

La Cour de Justice de l'Union européenne a condamné, le 8 mars 2012, la France pour avoir appliqué des taux réduits de TVA aux opérations relatives aux équidés lorsque ceux-ci ne sont normalement pas destinés à être utilisés dans la préparation des denrées alimentaires ou dans la production agricole¹.

Cette condamnation a eu pour conséquence l'application du taux normal de TVA et des retentissements sur la pratique : malgré les efforts entrepris par de nombreux centres équestres pour ne pas augmenter les prix, un recul très significatif est observé au niveau national, passant de 700 000 à 625 000 licenciés en 5 ans.

Avec l'initiative du 18 janvier 2018 de la Commission européenne proposant de modifier la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée², **le Gouvernement français doit s'emparer de toute urgence de cette proposition afin que ce secteur, atypique par sa nature en France mais aussi, au niveau européen par son modèle de développement, puisse enfin bénéficier d'une fiscalité adaptée et juridiquement sécurisée pour l'ensemble des groupements équestres.**

CONSTAT : UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DIFFICILE POUR LES PONEY-CLUBS ET CENTRES ÉQUESTRES

Fragilisation des centres équestres due :

- ↳ A la hausse de 14,5 points de TVA;
- ↳ Aux effets collatéraux de la réforme des rythmes scolaires.

Dégradation économique : ↓ du CA des centres équestres dont les résultats sont inférieurs à 9% :

- ↳ CA annuel moyen ≃ 105.000€
- ↳ CA de 2/3 des structures ≪ 105.000€
- ↳ CA de 50% d'entre elles ≪ 74.500€

Source: FFE, 2016

¹ CJUE, 8 mars 2012, Commission européenne contre République Française, Aff. C-596/10.

² COM(2018) 20 final

UNE DÉSTRUCTURATION DE LA DEMANDE SPORTIVE EN RAISON DE LA MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES ET DU CHANGEMENT DE MODE DE CONSOMMATION DES FAMILLES

La réforme des rythmes scolaires mise en place en 2013 a profondément réduit le temps disponible qui pouvait être consacré par des jeunes enfants à la pratique sportive. Ceci a eu pour conséquence une baisse significative du chiffre d'affaires des clubs, dont les semaines étaient désormais amputées d'une journée au minimum (mardi soir, mercredi matin et début d'après-midi). Cette modification a également eu pour effet de modifier les habitudes des familles pour lesquelles la journée du mercredi était souvent consacrée aux activités de l'enfant. L'instauration de nouvelles activités périscolaires a insidieusement infléchi la place du sport dans les familles, conduisant même à considérer que le sport était pris en charge par les municipalités, en dépit de plages horaires bien souvent trop courtes pour une réelle pratique sportive.



Malgré la possibilité offerte aux communes depuis 2017 de rétablir la semaine de 4 jours, le niveau d'activité antérieur n'a pas été retrouvé sur les créneaux concernés, à savoir principalement le mardi soir et le mercredi.

UNE CHARGE ADMINISTRATIVE DE PLUS EN PLUS PESANTE



Les poney-clubs et centres équestres font face à de nombreuses réglementations portant sur l'encadrement de la pratique (équipement de protection individuelle, exigences de certificat médical pour la compétition, qualifications et organismes de formation, manifestations sur la voie publique), mais aussi la réglementation sanitaire (identification et déclaration de détention des chevaux, déclaration de vétérinaire sanitaire, tenue d'un registre d'élevage, fumière).

Au-delà de ces exigences, il faut ajouter le respect des normes relatives au transport (pour le conducteur et le cheval), aux établissements recevant du public, à l'organisation de l'accueil collectif de mineurs, à la protection des données personnelles, aux normes fiscales et sociales (mutuelle d'entreprise,

logiciel de caisse, déclaration sociale nominative, prélèvement à la source), environnementale et d'urbanisme (loi sur l'eau, espèces protégées, nuisances sonores, permis).

Cette liste non exhaustive démontre combien des petites entreprises majoritairement organisées autour d'un chef d'exploitation et son conjoint, doivent désormais savoir assurer la gestion économique de leur structure tout en assurant une charge administrative et normative de plus en plus importante et complexe.

L'ABSENCE DE FINANCEMENT

Contrairement à la grande majorité des infrastructures sportives, les frais d'investissement et d'entretien des poney-clubs et centres équestres ne pèsent pas sur la dépense des collectivités locales. Par la nature atypique de leur activité, les dirigeants ne bénéficient que rarement des financements publics (subvention des municipalités ou d'intercommunalités) tout comme des **financements dédiés au sport du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)**, réservés aux structures associatives.

De même dans l'actuelle **Politique Agricole Commune (PAC)**, la présence de terrains de sports et de loisirs permanents excluait d'emblée les poney-clubs et centres équestres, bien qu'exerçant une activité agricole depuis la Loi relative au développement des territoires ruraux. Malgré une récente évolution de la définition d'agriculteur en France, cela reste malheureusement inefficace en raison de la non-rétroactivité de son application.

Contrairement aux idées reçues, l'équitation ne perçoit pas non plus un **retour de la filière courses**, qui est, quant à lui, orienté vers le secteur des courses hippiques.

